

- Destinataire :** Personnel médical et administratif de l'urgence HMR
- Expéditeur :** Dr David Caron, Chef du Service de Psychiatrie de Consultation-liaison
- Date :** 7 mars 2025
- Objet :** Consultations en psychiatrie usagers admis HMR - Urgence

Bonjour,

Lorsqu'une consultation en psychiatrie est requise pour un usager **admis ou en attente d'admission** nous vous demandons d'acheminer la consultation par fax aux coordonnées suivantes et de contacter le secrétariat de la psychiatrie de consultation-liaison, soit en parlant directement avec notre agente administrative ou en laissant les informations de la consultation sur la boîte vocale.

Service de psychiatrie de consultation-liaison :

FAX : 514 252-3810

TEL : 514 252-3914

Merci de vous assurer qu'en tout temps les informations nominatives ainsi que la localisation de l'usager sont inscrites sur la demande de consultation tout comme le nom et prénom du médecin qui en fait la demande.

À l'extérieur des heures de couverture par l'équipe régulière (16 h à 8 h du lundi au vendredi ainsi que les fins de semaine et jours fériés) merci de faire signaler la psychiatrie de garde en cas de consultation jugée urgente. Ceci inclut les usagers mis sous garde qui risquent de demeurer plus de 72 heures à l'hôpital. Si la consultation est jugée non urgente, soit par le médecin demandeur ou par la psychiatrie de garde, SVP acheminez la consultation au service de psychiatrie de consultation-liaison selon les moyens décrits ci-dessus.

Dans la circonstance où l'usager demeure sous les soins de l'urgence (n'est pas admis), la couverture psychiatrique continue d'être assurée par l'équipe de l'urgence psychiatrique de l'IUSMM selon les modalités actuelles.

